



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°130**

Date de Publication
<b>24 NOV. 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>24 NOV. 2022</b>
Date de la convocation
<b>8 novembre 2022</b>

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND MORTELETTE.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER  
Mme HERVE GENOVESI à Mme LAFAYSSE  
M. DE SOUSA à Mme MATEO

### **Absente :**

Mme VAUTRIN

Madame GOBET a été élue secrétaire

**Objet : Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement à la prestation de service du « Contrat enfance jeunesse » (CEJ) conclue avec la Caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône (CAF).**

A la demande de Madame le Maire, Madame MATEO expose à ses collègues qu'une convention a été conclue entre la CAF 13 et la ville de Cassis dans le cadre du Contrat enfance jeunesse, par délibération N°19 du conseil municipal du 9 juin 2020. Ce contrat a pour vocation, par le biais d'une subvention, de soutenir les actions mises en place pour les enfants de 0 à 17 ans.

Lors de l'élaboration de ce document, le nombre de places d'accueil pour le multi-accueil La Respélido pris en compte était de 52 places sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Pour faire suite à la modification de l'agrément du multi-accueil approuvée par délibération N°83 du conseil municipal du 25 juin 2022, en vue de l'augmentation de la capacité d'accueil qui passe de 52 places à 59 places au 1<sup>er</sup> septembre 2022, il convient d'ajuster le CEJ pour les mois de septembre à décembre 2022. Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un avenant avec la CAF.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance et jeunesse, ci-joint,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 15 novembre 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Cassis, Bouches-du-Rhône. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASSIS' at the top and '(Bouches-du-Rhône)' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower. A blue ink signature is written over the stamp, extending to the right.